

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.fr/oieau/nos-references/a/projet-pilote-de-renforcement-de-l>

Projet pilote de renforcement de l'administration des données sur 2 bassins transfrontières dans les pays Pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale



Date de mise en ligne

- OIEau - Nos références -

OIEau - IOWater - OIAgua

Avec plus de 50% du territoire constitué de bassins transfrontières, les pays d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale dépendent fortement de ressources en eau transfrontières pour tout ce qui est production d'eau potable, hydro-électricité, irrigation, et pour les autres usages : il est donc primordial dans ces bassins, de développer une politique GIRE efficace permettant de gérer les ressources en eau en respectant les équilibres naturels liés à l'eau, d'autant plus que le changement climatique menace ces ressources tant au plan quantitatif que qualitatif.

La mise en application de ces politiques suppose avant tout de disposer d'une évaluation complète et détaillée des ressources en eau, qui soit fondée sur des informations homogènes et cohérentes.

Dans cette optique et dans le cadre des activités liées à la « Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux » dont le secrétariat est hébergé par l'UNECE, le MEEDDEM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) a développé avec l'appui de l'OIEau, une proposition de projet dont le financement a été approuvé par le Comité de pilotage du FFEM en avril 2010.

Ce projet vise d'une part sur 2 zones pilotes transfrontières, à renforcer les capacités d'administration des données au niveau des principales autorités nationales et régionales concernées, en utilisant des méthodologies qui pourront être aussi appliquées sur d'autres bassins transfrontières des pays d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale.

D'autre part, au niveau régional, il doit permettre de développer des outils d'accès à l'information (portail, catalogue des sources de données, services web...) et de diffuser les résultats et retours d'expérience obtenus sur les 2 zones pilotes.

En phase préalable, ce dossier a été présenté par le MEEDDEM lors de la « 5ème réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux » (Palais des Nations, Genève, novembre 2009), réunion qui a approuvé cette initiative à l'unanimité, les parties ayant manifesté leur intérêt pour les résultats à venir.

L'étude de faisabilité confiée à la « Société du Canal de Provence », a par la suite permis d'identifier les deux zones pilotes :

- ▶ Le bassin du Dniestr : partagé entre l'Ukraine et la Moldavie, ce bassin est confronté à des problèmes environnementaux liés notamment à la qualité des eaux, aux variations du régime de fonctionnement du cours d'eau.
- ▶ Les bassins de la mer d'Aral (bassin de l'Amu Darya et du Syr Darya) : partagés entre les 5 pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et l'Afghanistan, ces bassins présentent d'importants problèmes de gestion quantitative de la ressource en eau, ainsi que des problèmes de gestion de la qualité des eaux et de l'environnement.

In fine, ce projet est prévu pour être réalisé sur une période de 18 mois à parti de novembre 2010. Il sera administré par l'IWAC (« International Water Assessment Centre ») et coordonnée par l'OIEau sur le plan technique. Suite aux contacts préliminaires, il sera développé sur le Dniestr en étroite collaboration avec le projet Dniestr III financé par l'UNEP/UNDP/OSCE/UNECE/REC-CE, et sera partie intégrante du « plan d'action de protection de mer d'Aral, ASBPIII » en ce qui concerne la composant Asie Centrale (plan d'action qui a fait l'objet d'une réunion des bailleurs de fond an mai 2010).